

## INTERPELLATION

### Un cadastre solaire pour évaluer le potentiel solaire nyonnais

On a pu lire récemment dans la presse que la commune de Treytorrens s'était dotée d'un cadastre solaire qui permet d'évaluer le potentiel solaire de chaque maison sise sur son territoire ainsi que le coût d'investissement pour produire de l'électricité ou de la chaleur au moyen d'installations photovoltaïques et solaires thermiques. Le résultat des études montre que la commune pourrait produire 400% de sa consommation électrique sur ses toits. Elle se conforme ainsi à la constitution vaudoise qui dit à l'art. 56, al. 3. que « l'Etat et les communes favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables ».

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La commune de Nyon pourrait-elle se doter d'un cadastre solaire et mettre celui-ci à disposition des Nyonnais ?
2. Dans l'affirmative, dans quel délai un tel cadastre pourrait-il être réalisé ?
3. Le cas échéant, une démarche coordonnée au niveau régional ou cantonal serait-elle à préférer à une action individuelle, en tenant toutefois compte des délais qu'une telle démarche impliquerait ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de sa réponse.

Christian Puhr

Nyon, le 21 mars 2011